



Récidiviste pour vol à l'étalage

Par **aminata1961**, le **23/10/2013** à **19:32**

Bonsoir,

J'ai été condamnée par le délégué du procureur de la république, à un suivi psychiatrique et psychologique pour vol de nourriture d'une valeur de 6 euros environ, il y a un an.

Hier, j'ai volé une demie bouteille de rhum d'un montant de 6 euros. Les vigiles du magasin ont photocopié ma carte d'identité et ils m'ont dit qu'ils l'ont envoyé au procureur. Je suis donc récidiviste.

Le procureur va-t-il obligatoirement me convoquer devant une juridiction pénale?

Quels sont les peines que j'encoure? du minima au maximum

Au bout de combien de temps serai-je avisé et par quelle voie?

Étant très dépressive et souffrant certainement de cleptomanie, je vous remercie par avance de vos réponses

Cordialement